

MAIRIE de



Crêches-sur-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du 14/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 21

Nombre de suffrages : 24

Date de convocation
09/04/2025

Date d'affichage
09/04/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du :

.....

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BERTHET Michel.

Etaient présents :

M. ARNAUD Jean-Claude, M. BERTHET Michel, M. BIANCHINO Federico, Mme BROSETTE Marina, Mme CARREIRO Céline, M. CARRERAS Valentin, Mme CURAILLAT Françoise, Mme DE CROMBRUGGHE Claire, Mme DE OLIVEIRA LEONES Ludivine, Mme DUMONT-PLATEL Christèle, Mme DUMORD Nathalie, M. DUPONT Patrice, Mme FARGEOT-MENEZES Fabienne, Mme FRANCAIS-DUMONT Marjolaine, Mme GUYON Annick, M. MORAND Ludovic, M. PAQUELIER Jean-Luc, M. PERNOT Patrice, M. SIGNORET Pierre, M. STOYE Julien, M. THIBERT Vincent

Procuration(s) :

Mme SANGOY-LUTAUD Coralie donne pouvoir à Mme DUMORD Nathalie

Etai(ent) absent(s) :

M. BOUCHY Cyrille

Etai(ent) excusé(s) :

Mme SANGOY-LUTAUD Coralie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GUYON Annick

Numéro interne de l'acte : 2025-11

Objet : Approbation du compte administratif 2024

Rapporteur : Annick GUYON

EXPOSÉ

Vu les articles L2121-31 et L1612-12 du code général des collectivités territoriale ;
Vu l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriale.

Le compte administratif matérialise l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire. Il retrace, pour l'année, toutes les recettes, y compris celles non titrées, et l'ensemble des dépenses réalisées et engagées non mandatées.

Monsieur le Maire se retire de la salle, Monsieur Jean-Claude ARNAUD prend la présidence de la séance et demande à l'assemblée de se prononcer sur le compte administratif 2024.

Le tableau ci-après relate l'exécution du budget principal de la commune pour l'exercice :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 071-217101500-20250414-202511-BF

S²LO

| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | | DEPENSES | | RECETTES | |
|---|---|--------------|---|--------------|--|
| | | | | | |
| Section de fonctionnement | A | 2 663 903,43 | G | 3 000 044,45 | |
| Section d'investissement | B | 4 120 433,48 | H | 3 284 077,00 | |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la l'unanimité décide:

- **D'approuver** le compte administratif du budget principal de l'exercice 2024.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Le Maire,

Michel BERTHET

Le Secrétaire de séance,
Annick GUYON

